

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ECOLES DE LA VILLE DE LAVAL

PARTICIPATION DE LA VILLE DE LAVAL :

100% des transports

Attention, la ville de Laval ne participe plus au paiement d'une partie du prix des places de cinéma à partir de cette année scolaire 2009/2010

Procédure à suivre :

- 1) La ville de Laval procède aux réservations des cars puis au paiement des transporteurs.
- 2) Après les séances, le cinéma Cinéville vous envoie une facture sur la base de 3,25€/élève/séance.

Consigne à respecter, SVP :

Ne modifiez pas seuls un horaire de rendez-vous avec le transporteur. Passez par le service enseignement de la ville pour toute demande en ce sens.